



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception des taxes foncières de la Municipalité d'Ange-Gardien

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, que le rôle de perception des taxes foncières de la Municipalité d'Ange-Gardien a été déposé à mon bureau le 21 février 2022 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti (art. 1007 al.2 C.M. et 503 al.2 L.C.V).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 21 février 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière.

Brigitte Vachon